

HOLD UP SUR L'ENVELOPPE DPC DE L'OFFICINE POUR 2017

Il y a quelques jours, le conseil de gestion de l'Agence nationale du développement professionnel continu (ANDPC), contre le vote des professionnels de santé et grâce au soutien unanime du ministère de la Santé et de l'Assurance maladie, a décidé de ponctionner **3,8 millions d'euros, soit plus de 25 % du budget de la pharmacie d'officine.**

Il s'agit ni plus ni moins d'un hold-up.

Rappelons qu'en début d'année, en raison de prévisions déficitaires, la directrice générale de l'ANDPC avait déjà demandé aux représentants des pharmaciens au sein de l'Agence de réduire les prises en charge DPC en faveur de leurs confrères.

Par ailleurs, l'ANDPC a opposé, en juin dernier, un refus de prise en charge de la formation à la vaccination antigrippale par les pharmaciens dans le cadre de l'expérimentation en cours, alors même que le budget alloué était disponible. Face au mutisme de l'Agence, la FSPF a interpellé la ministre de la Santé sur cette prise de position incompréhensible. La vaccination n'est-elle pas, aujourd'hui, une priorité de santé publique du Gouvernement ?

La FSPF demande donc :

- le rétablissement des prises en charge individuelles DPC à hauteur de 2016, notamment en termes de perte de ressources des pharmaciens ;
- le maintien de la ligne budgétaire affectée à la pharmacie à 15 millions d'euros ;
- la prise en charge de la formation des pharmaciens des deux régions expérimentatrices pour la vaccination antigrippale au titre du DPC.